



## Résumé de l'entrevue : Erin O'Toole (l'étape 2)

Erin O'Toole, ancien député de la circonscription de Durham et chef de l'Opposition officielle (Parti conservateur du Canada (« **PCC** »)), a été interrogé par les avocats de la Commission le 16 juillet 2024 et le 21 août 2024.

### Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Rapports du CPSNR et de l'OSSNR

- [1] Depuis la tenue de son entrevue de l'étape 1, M. O'Toole a suivi de près la couverture médiatique de la question de l'ingérence étrangère et des sujets liés aux travaux de la Commission. En ce qui concerne les récents rapports spéciaux sur l'ingérence étrangère publiés par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« **CPSNR** ») et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« **OSSNR** »)<sup>1</sup>, M. O'Toole a confirmé qu'il n'avait pas été interviewé par l'un ou l'autre de ces organismes au cours de leurs examens. Il a déclaré que s'il n'avait pas examiné en détail le rapport de l'OSSNR, il avait en revanche lu le rapport du CPSNR à de multiples reprises. En ce qui concerne les deux rapports, M. O'Toole n'a eu accès qu'aux versions publiques [caviardées].
- [2] À titre de commentaire général sur les conclusions et les recommandations des rapports spéciaux, M. O'Toole a déclaré que les hauts fonctionnaires du gouvernement avaient, selon lui, abordé le sujet de l'ingérence étrangère de manière désinvolte. Ils ont fait preuve d'un aveuglement délibéré et ont minimisé l'importance de renseignements

---

<sup>1</sup>**Remarque** : le CPSNR a publié son *Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada* le 3 juin 2024; l'OSSNR a publié son rapport spécial intitulé *Examen de la diffusion du renseignement ayant trait à l'ingérence politique étrangère exercée par la République populaire de Chine de 2018 à 2023*, le 28 mai 2024.



cruciaux concernant l'ingérence étrangère. Selon M. O'Toole, le comportement de ces fonctionnaires était irresponsable.

### 1.1. Tactiques employées contre les parlementaires

- [3] M. O'Toole a évoqué les liens potentiels entre les candidats aux élections et les réseaux communautaires, dont certains peuvent poursuivre des objectifs clandestins. Le rapport du CPSNR a également abordé cette tactique clé en matière d'ingérence étrangère. M. O'Toole a rappelé un incident survenu en 2012 lors de sa campagne électorale pour l'élection partielle dans la circonscription de Durham, dans le canton d'Uxbridge. Il a rappelé qu'une association communautaire sino-canadienne avait mis à sa disposition de nombreux bénévoles pour une opération de porte-à-porte. Puisque bon nombre d'entre eux ne parlaient pas bien l'anglais, ils ont été chargés de distribuer des dépliants plutôt que de rencontrer les électeurs sur le pas de leur porte. M. O'Toole s'est dit agréablement surpris qu'un si grand nombre de personnes, ayant vraisemblablement immigré au Canada, se soient engagées de la sorte dans le processus démocratique. Il a toutefois précisé que son équipe de campagne ne disposait ni du temps ni des ressources nécessaires pour enquêter sur les antécédents de ces bénévoles. Étant donné que Durham était une circonscription « château fort » pour le PCC, M. O'Toole ne pense pas que ces bénévoles aient joué un rôle significatif dans sa victoire lors de l'élection partielle de 2012. M. O'Toole a ajouté que cet incident particulier lui est venu à l'esprit après avoir entendu le témoignage de M. Han Dong lors des audiences publiques de l'étape 1 de la Commission concernant la mobilisation de groupes de personnes par des groupes communautaires.
- [4] M. O'Toole s'est également souvenu d'événements de collecte de fonds autour de repas de dim sum à Richmond et à Markham auxquels il a assisté pendant les campagnes à la direction du PCC de 2017 et de 2020. Il s'est souvenu que durant ces événements, il est apparu clairement qu'une poignée de dirigeants communautaires de premier plan étaient responsables des activités de leurs associations respectives et qu'il soupçonnait qu'au moins un certain nombre de participants avaient été payés pour assister à ces événements. Cependant, M. O'Toole a souligné qu'il avait conversé avec certains



participants qui semblaient sincèrement fiers d'être présents à ces rassemblements et a mis en garde contre les inférences négatives qui pourraient être tirées quant à l'attitude ou aux intentions de ces participants.

- [5] En ce qui concerne ses relations avec les groupes communautaires sino-canadiens en général, M. O'Toole a souligné qu'il avait des affinités profondes et des liens plus étroits avec des groupes opposés au parti communiste chinois, tels que Falun Dafa, des groupes de militants pour la démocratie à Hong Kong, et des groupes de défense des droits des Ouïghours, entre autres. Selon M. O'Toole, ces groupes ont clairement adhéré aux valeurs canadiennes et à la position qu'il envisageait pour le Canada en matière d'affaires étrangères.
- [6] M. O'Toole a également proposé que les partis politiques canadiens révisent leurs pratiques en matière d'embauche et de déploiement du personnel politique. M. O'Toole a souligné l'importance de la discrétion en matière d'embauche, mais a suggéré que tous les partis politiques désignent un responsable qui assurerait une liaison avec les organismes de renseignement et de sécurité. Cela permettrait aux organismes de faire part, en toute discrétion, de leurs inquiétudes concernant une personne donnée. Selon M. O'Toole, un tel système pourrait être facilement mis en œuvre : par exemple, l'embauche d'un employé politique pourrait être signalée à l'avance au responsable désigné au sein du parti afin de permettre un examen rapide de tout risque d'ingérence étrangère. M. O'Toole a indiqué qu'à l'heure actuelle, seuls les membres du personnel qui travaillent sur la Colline du Parlement et qui doivent se rendre dans des lieux à accès restreint font l'objet d'un contrôle de sécurité.
- [7] Fort de son expérience en politique, M. O'Toole a affirmé que trois aspects de la gouvernance et de l'administration des partis politiques sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère : 1) les processus d'élaboration des politiques des partis, 2) les collectes de fonds et 3) les courses à la direction des partis.

- 1) **Processus d'élaboration des politiques des partis** : Bien que chaque parti politique canadien ait des pratiques différentes en matière d'élaboration de politiques, M. O'Toole a fait remarquer que l'approche « de terrain » du PCC



implique que les propositions de politiques émanent de délégués locaux pouvant être plus vulnérables au risque d'ingérence étrangère moins discernable. M. O'Toole a réitéré sa proposition de désigner un responsable du parti pour assurer la liaison avec les organismes de renseignement, ce qui permettrait à cette personne d'obtenir des informations sur les préoccupations en matière d'ingérence étrangère dans le processus d'élaboration des politiques et d'avertir les responsables du parti de toute préoccupation à ce sujet.

- 2) **Collectes de fonds** : M. O'Toole a déclaré que la collecte de fonds était un domaine de préoccupation réelle en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Selon M. O'Toole, la véritable préoccupation concerne les donateurs importants qui donnent le montant maximal permis pour les particuliers et peuvent ensuite rallier d'autres donateurs individuels par le biais de comités d'action politique informels. Selon M. O'Toole, les donateurs importants qui servent les intérêts d'une puissance étrangère peuvent effectivement obtenir des contreparties de la part des candidats politiques. En revanche, il considère que les activités auxquelles participent un grand nombre de petits donateurs posent moins de problèmes. Pour remédier à ce problème, M. O'Toole a noté que s'il n'est pas toujours possible de procéder à une vérification des participants avant les collectes de fonds, lorsque les billets sont réservés à l'avance, le responsable désigné du parti peut entrer en contact avec les organismes de renseignement afin de détecter tout élément susceptible de poser problème.
- 3) **Courses à la direction** : M. O'Toole a déclaré que les courses à la direction sont particulièrement vulnérables à l'ingérence étrangère. Les vulnérabilités sous-jacentes sont similaires à celles observées lors des courses à l'investiture, mais elles se trouvent exacerbées dans le contexte d'une course à la direction d'un parti. Par exemple, M. O'Toole a expliqué le rôle crucial joué par les dirigeants des communautés de la diaspora, étant donné qu'ils peuvent



parfois exercer une influence considérable dans plusieurs circonscriptions et régions. Selon M. O'Toole, il devrait y avoir un cadre réglementaire distinct et adapté pour les courses à la direction des partis. Il a évoqué en termes positifs les mesures prises par le PCC afin de ne plus permettre les dons en espèces et afin d'exiger la présentation d'une pièce d'identité lors de l'achat d'une carte de membre du PCC. Il a également mentionné le fait que le Parti Libéral du Canada (« **PLC** ») exige uniquement l'adresse électronique des personnes souhaitant devenir membres à titre d'exemple illustrant le besoin d'un cadre réglementaire plus strict.

- [8] En ce qui concerne les courses à l'investiture, M. O'Toole a déclaré qu'il était favorable à l'instauration d'un cadre réglementaire, dont l'application serait laissée à la discrétion de chaque parti politique. Il a proposé la mise en place d'une procédure de vérification standardisée pour tous les candidats à l'investiture, qui pourrait intégrer les pratiques exemplaires existantes des partis politiques. Par exemple, M. O'Toole a expliqué que le processus de vérification du PCC comprend un questionnaire de 50 pages, une vérification des antécédents judiciaires et une vérification des médias sociaux. M. O'Toole a également évoqué avec intérêt la pratique du Parti conservateur britannique, qui consiste à organiser des entrevues avec les candidats potentiels à l'investiture afin d'évaluer plus en détail leur candidature.
- [9] M. O'Toole s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un cadre réglementaire normalisé pour déterminer qui a le droit de voter lors des courses à l'investiture. Il estime que les critères d'admissibilité au vote devraient largement correspondre aux critères d'admissibilité au vote lors des élections fédérales. À une exception près : l'âge du droit de vote pour les courses à l'investiture des partis pourrait être abaissé afin d'encourager la participation et les contributions des jeunes électeurs. Selon lui, le fait d'autoriser les résidents permanents à voter lors des courses à l'investiture introduit des vulnérabilités. Enfin, M. O'Toole a également soulevé l'idée de restreindre l'admissibilité au vote aux membres du parti qui sont membres depuis au moins un an avant la date de la course à l'investiture.



- [10] M. O'Toole n'est pas favorable à la réglementation des courses à la direction et à l'investiture dans le cadre établi de la *Loi électorale du Canada*. Il a mentionné qu'incorporer cette réglementation dans la Loi augmenterait le risque de politisation d'Élections Canada (« **EC** ») et du Bureau de la commissaire aux élections fédérales (« **BCEF** »). Il a également mis l'accent sur les problèmes d'ordre organisationnel existants au sein de ces deux organismes. Il a réitéré qu'il était en faveur de la mise en place d'un cadre réglementaire et de normes corollaires qui seraient appliqués par les partis politiques, tout en permettant à ces derniers de fonctionner selon leurs propres processus. Un tel modèle aurait l'avantage d'alléger le fardeau réglementaire de l'organisme de réglementation.
- [11] M. O'Toole a concédé que les partis politiques s'opposeraient à tout renforcement, fût-il léger, de la surveillance exercée par les organismes de réglementation, mais il a déclaré que l'objectif principal de protection de la démocratie canadienne devait l'emporter sur la résistance des partis. Il a déclaré que l'époque où les partis politiques disposaient d'une latitude illimitée en termes d'investiture et de course à la direction est révolue, compte tenu des informations désormais connues du public concernant le risque d'ingérence étrangère dans ces processus.
- [12] En ce qui concerne les cyberattaques visant les parlementaires et les partis politiques, M. O'Toole a déclaré ne jamais avoir observé de telles attaques ni en avoir eu connaissance. Cependant, il s'est dit préoccupé par le fait que l'adoption généralisée d'outils de communication en ligne dans le sillage de la pandémie de COVID-19, à la fois au sein du Parlement et par le PCC, était une source de vulnérabilité. À titre d'exemple, M. O'Toole a mentionné que les députés ne sont pas tenus d'utiliser des réseaux privés virtuels (« **VPN** ») lorsqu'ils se connectent à des plateformes de réunions virtuelles sécurisées et qu'ils peuvent donc, sans le vouloir, compromettre la sécurité des communications. Il ne serait donc pas surpris que ces points d'entrée non sécurisés soient exploités par des acteurs étrangers sophistiqués, de façon similaire à la cyberattaque qui a récemment touché certains membres de l'Alliance interparlementaire



sur la Chine (« **AIPC** »). Selon lui, tous les députés devraient recevoir des téléphones sécurisés et être tenus d'utiliser un VPN pour atténuer certains de ces risques.

- [13] Le rapport du CPSNR évoque également les tentatives présumées de la République populaire de Chine et de la République de l'Inde de s'immiscer dans les deux dernières courses à la direction du PCC, y compris dans celle qui s'est conclue par l'élection de M. O'Toole à la tête du PCC en 2020. Bien qu'il ait participé à cette course à la direction, M. O'Toole n'a pas observé d'actes présumés d'ingérence étrangère et n'était pas au fait de telles activités avant de lire le rapport du CPSNR. Cependant, il a mentionné que lors de la course à la direction du PCC en 2020, il a constaté que les dynamiques politiques au sein des communautés de la diaspora pouvaient laisser supposer une coordination de la part d'acteurs étrangers.
- [14] Il s'est notamment souvenu que des membres influents de la communauté hindoue avaient dit à son équipe de campagne que le PCC devait être « le parti des Hindous ». Ce discours est né d'une perception répandue au sein de cette communauté selon laquelle le PLC était le parti de la communauté sikhe au Canada et que le PCC pourrait jouer un rôle équivalent en tant que porte-drapeau de la communauté hindoue. Cependant, M. O'Toole a expliqué qu'il évitait ce type de discours, car il ne souhaitait pas dresser une communauté religieuse contre l'autre ni s'engager dans des politiques identitaires. Il a affirmé que l'engagement dans des politiques identitaires ne pouvait que conduire à la désintégration du tissu national du Canada. M. O'Toole a ajouté qu'il était possible que le soutien exprimé à sa candidature par les membres de la communauté hindoue soit dû à leur sous-représentation perçue au sein du PLC et aux dynamiques politiques au sein de la diaspora en général, plutôt qu'à des efforts coordonnés de la part d'un État étranger.

## 1.2. Dissémination du renseignement

- [15] M. O'Toole a donné son avis sur l'équilibre à atteindre entre la protection des informations classifiées et la nécessité de divulguer suffisamment d'informations pour permettre aux cibles de l'ingérence étrangère de se protéger.



- [16] M. O'Toole estime que l'équilibre approprié entre ces deux intérêts concurrents n'a pas été atteint de manière adéquate au Canada. Il a fait remarquer qu'aux États-Unis, les membres du Congrès peuvent être informés des rapports de renseignement en vertu du serment d'allégeance qu'ils ont prêté. En revanche, les fonctionnaires gouvernementaux ont considéré comme une mesure sans précédent le fait que le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») ait informé M. O'Toole, Michael Chong et d'autres députés des menaces d'ingérence étrangère qui les concernent directement. Selon M. O'Toole, lorsqu'un député ou sa famille est vulnérable ou fait face à des menaces d'ingérence étrangère, il doit en être informé afin qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent.
- [17] M. O'Toole admet que toute réforme du processus de dissémination des informations et de renseignements classifiés doit être abordée avec prudence. Cependant, il a déclaré que le maintien du *statu quo*, dans lequel aucun député hormis les membres du Cabinet n'a accès aux informations classifiées, n'est pas souhaitable et que le Canada doit se tourner vers un modèle dans lequel les députés se voient communiquer en toute confiance des informations d'un certain niveau. Pour commencer, il a indiqué que les membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes [« **SECU** »] devraient avoir la possibilité de recevoir des informations classifiées. M. O'Toole a déclaré que le Parlement n'avait pas eu l'intention de faire du CPSNR le seul organe de supervision ayant accès aux informations classifiées. Les comités parlementaires et les députés de la Chambre des communes peuvent parfois avoir besoin de recevoir des informations classifiées pour s'acquitter de leurs fonctions. Selon lui, le chef de l'Opposition officielle devrait recevoir davantage d'information classifiée.
- [18] Selon M. O'Toole, un plus grand nombre de députés devraient obtenir une habilitation de sécurité afin d'accéder à des informations classifiées, mais en définitive, c'est à chaque député qu'il appartient de décider s'il veut ou non se soumettre à la procédure d'obtention d'une habilitation de sécurité. Il a expliqué qu'il comprenait la réticence de certains députés à vouloir obtenir une habilitation de sécurité. Il a également ajouté qu'il



incomberait aux députés ayant obtenu une habilitation de sécurité de respecter la *Loi sur la protection de l'information*. M. O'Toole a expliqué que dans le système qu'il propose, les décideurs pourraient incorporer les mécanismes de sécurité nécessaires, notamment des audits de l'accès des députés aux documents classifiés et de l'utilisation qu'ils en font, ainsi qu'une approche différenciée en matière de sécurité, en vertu de laquelle seuls les députés siégeant dans des comités qui traitent de questions sensibles devraient obtenir une habilitation de sécurité de niveau plus élevé.

- [19] En ce qui concerne la possibilité que des députés compromis accèdent à des informations classifiées et les utilisent à des fins inappropriées, M. O'Toole est revenu sur l'idée que chaque parti puisse disposer d'un responsable désigné pour assurer une liaison avec les agences de renseignement. Sur la base des informations communiquées par ces dernières, le responsable désigné par le parti pourrait recommander au whip en chef du parti de ne pas désigner certains députés pour siéger au sein de certains comités.
- [20] M. O'Toole a également exprimé son soutien à l'idée de tenir des breffages restreints, organisés par le SCRS, à l'intention des citoyens susceptibles d'être la cible d'ingérence étrangère. Ces breffages auraient lieu sur une base ponctuelle, sous réserve de l'approbation du ministre de la Sécurité publique.
- [21] M. O'Toole a déclaré que les chefs des partis d'opposition pourraient avoir besoin de recevoir des séances de breffage de nature classifiée lorsque des questions d'importance nationale se présentent. M. O'Toole a mentionné une situation hypothétique dans laquelle un État étranger aurait suscité l'émoi d'un groupe de la diaspora au Canada sur un sujet particulier. Dans ce cas, il a déclaré que le fait d'informer les dirigeants de l'opposition leur permettrait de prendre conscience de l'ingérence étrangère et, par conséquent, d'éviter de jeter de l'huile sur le feu à ce sujet. M. O'Toole ne pense pas que de telles séances d'information conduiraient à la politisation des questions de sécurité nationale. Bien qu'il y ait un certain risque de politisation, il a rappelé le haut degré de respect qui prévaut dans le système politique américain pour la stricte confidentialité des informations divulguées à huis clos et a fait



valoir qu'un niveau de déférence similaire prévaudrait vraisemblablement dans le contexte politique canadien. M. O'Toole a également réaffirmé que les dirigeants qui recevraient de telles séances d'information seraient liés par la *Loi sur la protection de l'information*.

- [22] Selon M. O'Toole, le risque que des personnes partagent de manière inappropriée des renseignements concernant l'ingérence étrangère est largement compensé par les difficultés qui découlent d'une approche trop restrictive envers la divulgation de l'information. Faisant référence à l'élection de 2021, M. O'Toole a déclaré que lui et son équipe de campagne auraient pris de nombreuses mesures pour améliorer leur niveau de préparation face aux menaces d'ingérence étrangère s'ils en avaient été correctement informés. M. O'Toole a fait remarquer que la rétention d'informations peut directement favoriser l'ingérence dans le processus démocratique. Selon lui, le fait de ne pas avoir informé son équipe de campagne des menaces d'ingérence étrangère lors de l'élection de 2021 a directement porté atteinte au processus démocratique du Canada.

### 1.3. Mésinformation et désinformation

- [23] En ce qui concerne la mésinformation et la désinformation à titre de vecteurs d'ingérence étrangère, M. O'Toole a recommandé des mesures visant à restreindre la capacité des médias sous contrôle étranger à opérer pendant les périodes d'élections. Selon lui, les plateformes de médias sociaux telles que TikTok et WeChat, qui sont sous contrôle étranger et accusent un manque de transparence algorithmique, ne peuvent être autorisées à opérer comme des foyers de mésinformation et de polarisation pendant les périodes électorales. M. O'Toole a justifié l'imposition de ces mesures en les comparant à d'autres restrictions visant à contrôler le flux de l'information, telles que les interdictions préalablement existantes de conduire des sondages d'opinion pendant les périodes électorales. En outre, M. O'Toole a également fait référence à la décision du CRTC [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes] d'interdire *Russia Today* des ondes canadiennes comme exemple de mesure concrète prise pour restreindre la capacité d'un média sous contrôle étranger à diffuser de la désinformation et de la mésinformation au Canada.



[24] M. O'Toole a également insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage le public à la mésinformation et à la désinformation. Selon lui, la sensibilisation du public au rôle des acteurs étrangers dans les campagnes de mésinformation et de désinformation en ligne doit être considérée comme un élément clé du renforcement de la résilience face à la capacité des États étrangers à s'ingérer dans la démocratie canadienne. Les provinces devraient veiller à ce que les jeunes Canadiennes et Canadiens reçoivent une formation civique appropriée ainsi qu'une formation sur la manière de détecter, de signaler et de réagir à la mésinformation et à la désinformation.

#### 1.4. Les défis que posent l'attribution de la responsabilité à un État et l'existence d'une « zone grise »

[25] M. O'Toole reconnaît qu'il est difficile d'attribuer la responsabilité des activités d'ingérence étrangère à des États ou à des acteurs parrainés par un État. Il a fait remarquer que les rapports du CPSNR et de l'OSSNR parvenaient aux mêmes conclusions. Selon lui, il convient d'avoir une grande confiance en la capacité des agences canadiennes de renseignement à relever l'existence de tendances et à en tirer des conclusions corollaires, même en l'absence d'une preuve irréfutable permettant l'attribution définitive de la responsabilité. M. O'Toole a indiqué que l'essor de l'intelligence artificielle et l'utilisation d'outils de mégadonnées compliquent et facilitent simultanément le travail des agences de renseignement. En déployant intelligemment ces technologies, tout en continuant à s'appuyer sur le renseignement humain et l'expertise professionnelle, les agences canadiennes de renseignement devraient être en mesure d'attribuer la responsabilité d'un comportement à un État donné, du moins dans certains contextes. M. O'Toole a souligné qu'étant donné la faible probabilité de l'attribution définitive de la responsabilité dans la plupart des cas, celle-ci ne devrait pas être une condition préalable obligatoire pour agir contre les activités d'ingérence étrangère ou pour divulguer les activités d'ingérence étrangère à ceux qui sont visés.

[26] M. O'Toole a également fait remarquer que le fait que les récits de désinformation se perpétuent d'eux-mêmes constitue un autre défi. Par exemple, des groupes comme ceux réunissant des personnes opposées aux vaccins pendant la pandémie de COVID-19, les



manifestants des convois de camionneurs au Canada, les *gilets jaunes* en France ou les partisans du mouvement MAGA aux États-Unis, qui propagent des récits de désinformation, ne sont pas nécessairement conscients qu'ils sont utilisés à titre de vecteurs d'ingérence étrangère. Ainsi, les opérations de désinformation se perpétuent d'elles-mêmes, ce qui accroît la difficulté de lutter contre cette désinformation et d'en identifier les auteurs. Par conséquent, M. O'Toole a réitéré son soutien à l'introduction d'exigences accrues en matière de transparence algorithmique pour les médias sous contrôle étranger.

- [27] M. O'Toole a estimé que la « zone grise », dans laquelle il existe un flou entre l'ingérence étrangère et l'activité diplomatique légitime d'un État étranger, n'est pas aussi étendue qu'on pourrait le penser. Revenant sur sa précédente proposition de désigner un responsable au sein des partis pour assurer la liaison avec les agences de renseignement, M. O'Toole a déclaré que cette personne serait au fait des différences entre l'ingérence étrangère et l'activité diplomatique légitime. M. O'Toole a mentionné un autre défi, celui de déterminer si les groupes de la diaspora sont engagés dans des activités d'ingérence étrangère : il peut être difficile de savoir si les groupes de la diaspora canadienne sont engagés dans des politiques communautaires légitimes ou s'ils promeuvent plutôt des discours construits par des agents étrangers.

### 1.5. La vulnérabilité des communautés de la diaspora

- [28] En ce qui concerne les mesures de protection et de soutien que le gouvernement canadien pourrait proposer aux groupes vulnérables de la diaspora, M. O'Toole a fait remarquer que la tenue de breffages restreints portant sur du renseignement, assortis de protocoles de sécurité adéquats, serait une mesure appropriée dans certaines circonstances. Faisant la distinction entre les groupes légitimes de la diaspora et les



groupes qui sont similitantistes [*astroturfed*]<sup>2</sup>, il a déclaré que les premiers devraient être protégés de l'ingérence étrangère et de l'infiltration d'acteurs malveillants.

- [29] En outre, pour les organismes de la diaspora dont on sait qu'elles sont similitantistes, M. O'Toole serait favorable à une approche bipartisane de marginalisation. Une fois qu'une agence de renseignement confirme qu'un groupe est affectivement similitantiste, les partis politiques devraient éviter ces groupes et refuser de les inviter à s'exprimer devant des comités parlementaires, à participer à des événements et à des tables rondes, et à se joindre à des délégations politiques et gouvernementales.
- [30] Enfin, M. O'Toole a également exprimé son soutien au déploiement de mesures qui permettraient aux membres des communautés de la diaspora de signaler des cas d'ingérence étrangère et de demander de l'aide pour y faire face. M. O'Toole a suggéré que la création d'une ligne téléphonique d'urgence du SCRS pourrait s'avérer utile. Il a mis en garde contre l'idée de confier ces responsabilités supplémentaires aux forces de police, qu'il considère comme surchargées.

## 2. Réunions avec des associations communautaires

- [31] Lors de l'élection fédérale de 2021, M. O'Toole a rencontré des associations et des groupes communautaires. Il a reconnu que l'établissement de relations solides avec les associations communautaires pourrait contribuer au succès électoral de plusieurs membres de son caucus, tels que Kenny Chiu. Il a délégué la coordination de ces réunions aux membres de son équipe, y compris à son chef de cabinet, et ne s'est pas beaucoup impliqué dans l'élaboration des détails quotidiens de son calendrier de campagne.
- [32] Personne n'a jamais informé M. O'Toole qu'une réunion devait être annulée en raison d'inquiétudes concernant l'identité ou les qualifications des participants. Il a indiqué qu'il se serait souvenu si un représentant d'une agence de renseignement lui avait demandé

---

<sup>2</sup> Pratique clandestine par laquelle un État étranger peut dissimuler son implication dans une activité ou un organisme afin de donner la fausse impression qu'un mouvement populaire est spontané et non pas orchestré de toutes pièces avec une aide étrangère.



Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

ou conseillé de ne pas participer à une réunion donnée. Il ne se souvient d'aucun cas où le SCRS ou une autre agence de renseignement l'aurait averti ou conseillé de ne pas nouer de relations avec un groupe ou une personne en particulier.